

Des Suites possibles

Être reconnu comme Victime : **PORTER PLAINE**.

- Rassemblez vos souvenirs.
- Rendez-vous à la Gendarmerie pour être auditionné et portez plainte.
- C'est la démarche indispensable pour être officiellement reconnu comme victime.

Être Partie Civile dans un Procès : **AUCUN ESPOIR, en raison de la PRESCRIPTION**.

- La Loi, votée par les Députés et les Sénateurs, impose des délais de **PRESCRIPTION**.
- En application de la Loi, aucune action judiciaire ne peut être entreprise contre une personne décédée.
- En application de la Loi, aucune action judiciaire ne peut être entreprise après un délai (10 à 30 ans après la majorité de la victime) qui dépend de la nature de l'infraction.
- N'en rendez pas les juges responsables : ils ne font qu'appliquer la Loi.
- Il faudrait un miracle pour que des faits assez récents fassent tomber la prescription pour des faits plus anciens attribués au même auteur.

Faire modifier la Loi : **POSSIBLE**, mais **non rétroactif**.

- Le Parlement peut modifier la Loi, dans les limites fixées par la Constitution.
- **Ces éventuelles modifications n'auront pas d'effet rétroactif** : elles ne peuvent concerner que de futures victimes.

Agir auprès des organismes de tutelle des Organisations responsables : **2 requêtes en cours**.

- L'Eglise Catholique a ses propres tribunaux et ses propres procédures judiciaires.
- Pour Bétharram, les organisations responsables sont la Congrégation des Pères du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram et l'Enseignement Catholique.
- Leurs responsabilités respectives ont évolué dans le temps. Il faut donc les identifier avec précision et analyser leur fonctionnement. **A Bétharram, nous avons détecté un dysfonctionnement grave** qui a duré 35 ans, et personne n'a rien dit.
- Il faut ensuite identifier les Organismes de Tutelle :
 - o Pour la Congrégation, c'est un des Dicastères (ministère) de la Curie romaine (le gouvernement de l'Eglise), au Vatican.
Le 25 juin 2025, l'Association a déposé une Requête auprès de ce Dicastère.
 - o Pour l'Enseignement Catholique, c'est la Conférence des Evêques de France, dont le Président est le Cardinal AVELINE, Archevêque de Marseille.
Le 23 juillet 2025, l'Association a déposé une Requête auprès de la CEF.
- Nous n'avons pas encore reçu de réponse sur leur recevabilité. Soyons patients.
- Les rapporteurs de la Commission d'Enquête Parlementaire suivent avec attention nos initiatives dans le domaine peu exploré de la **responsabilité institutionnelle**.

- Note : Il existe aussi en France depuis deux ans un Tribunal Pénal Canonique National (TPCN). L'Association l'a contacté. Il ne juge que les cas individuels et non les organisations. Il ne peut donc pas intervenir dans le cas de Bétharram, mais ils souhaitent que notre initiative « **fasse avancer la Vérité** ».

Obtenir réparation : **S'adresser aux structures mises en place (CRR/Commission Bétharram)**

- L'Eglise Catholique de France a mis en place la Commission Reconnaissance et Réparation (CRR) pour reconnaître et réparer les personnes victimes de violences sexuelles présumées commises par des membres d'instituts religieux.
Si le récépissé de votre Plainte mentionne une agression sexuelle et que l'auteur présumé est un religieux, prenez contact avec la CRR.
<https://www.reconnaissancereparation.org/contact>
- Pour tous les autres cas, la Congrégation a confié à l'Institut JOINET (IFJD) la mise en place d'une Commission d'Enquête Indépendante.
Pour les autres agressions, prenez contact avec la Commission Bétharram.
commission.betharram@ifjd.org
- L'Association y représente les victimes de Bétharram, avec des représentants d'Ozanam et de Côte d'Ivoire, tous victimes de la Congrégation. Le Collectif Esquerre a claqué la porte.
- L'Enseignement Catholique n'assume aucune responsabilité dans les violences qui ont été perpétrées par les personnels laïcs, qu'ils ont embauchés et qui sont ses salariés.

Obtenir d'autres formes de Reconnaissance : **par l'action militante**

- Aucune autre forme de reconnaissance n'est pour l'instant prévue.
- Bien que sa responsabilité ait été mise en cause par la Commission d'Enquête Parlementaire, l'Etat n'a prévu aucun suivi psychologique des victimes, alors que le réveil de leur mémoire a de graves conséquences sur les plus fragiles.
- **L'Association prépare une intervention auprès du Premier Ministre**, mais son inertie à agir et sa fragilité actuelle ne rendent pas le moment propice à un engagement de sa part. Le mode de transmission n'est pas encore fixé (lettre, question au Gouvernement).
- **L'Association étudie actuellement diverses formes de reconnaissance mémorielle.**
- Si vous vous sentez concerné par une action dans ce domaine, **rejoignez-nous**.

Informer les élèves actuels du Beau Rameau : **par l'action militante.**

- Aucune forme de prévention au niveau des élèves n'est pour l'instant prévue.
- Les élèves ne peuvent compter ni sur la Direction de l'établissement, ni sur la Congrégation, ni sur l'Enseignement Catholique, ni sur les Parents de l'APEL. Leur aveuglement idéologique a alimenté l'Omerta pendant des décennies. Leur politique de « Catholicisation de l'enseignement » et de « Support à l'Institution » maintient l'usage de méthodes barbares héritées d'un autre temps. L'intérêt de l'enfant leur est étranger.
- Le Premier Ministre souffre d'amnésie sélective, de complicité avec les Catholiques les plus extrémistes et d'inactivité chronique.
- **L'Association étudie diverses formes de prévention au niveau des élèves.**
- Si vous vous sentez concerné par une action dans ce domaine, **rejoignez-nous**.